



Mairie
16, rue de l'Église
85400 LES MAGNILS REIGNIERS

République Française
Département de la Vendée

PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal
26 mai 2015

PV_2015_05

Nombre de conseillers en exercice : 19
De présents : 15
De pouvoirs : 3
De votants : 18
Convocation du : 19/05/2015
Affiché le : 19/05/2015

L'an deux mil quinze, le mardi 26 mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nicolas VANNIER, Maire.

Présent(s) : Nicolas VANNIER, Maire des Magnils Reigniers, Jean-Guy JOUBERT, Patrick RENOUX, Edwige LECARTEL, Georges GAREL, Agnès SOUDANNE, Joël TEILLET, Michaëlle GOUNORD, Sébastien LEGRET, Edwige BOURSEGUIN, Virginie RAFIN, Benoist BOISSON, Jeanne PASQUIER, Honoré SIMONNEAU, Carole MALLARD.

Absent(s) excusé(s) :

- Michèle FOEILLET donne pouvoir à Nicolas VANNIER
- Stéphane NICOLEAU donne pouvoir à Joël TEILLET
- Sophie COTILLON donne pouvoir à Edwige LECARTEL

Absent(s) :

- Emilie FRESNE

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire demande le rajout de deux ordres du jour, à savoir : la convention « opération d'éclairage » du SyDEV et le règlement intérieur pour les activités périscolaires. Le Conseil municipal donne son accord.

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Honoré SIMONNEAU est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2015 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.

ORDRE DU JOUR

D_2015_30_01. LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE – Autres actes réglementaires

Tirage au sort des jurés d'assises

D_2015_31_02. COMMANDE PUBLIQUE – Marchés de maîtrise d'œuvre MAPA

Conservatoire du Littoral – Extension de la zone acquisition de parcelles

D_2015_32_03. COMMANDE PUBLIQUE – Autres types de contrats

Convention SyDEV n° 2015.EFF.0055 – Effacement d'un réseau électrique – Tranche 2 – Rue des Sables

D_2015_33_04. COMMANDE PUBLIQUE – Autres types de contrats

Convention SyDEV n° 2015.ECL.0550 – Opération d'éclairage – Tranche 2 – Rue des Sables

D_2015_34_05. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES – Enseignement

Règlement intérieur – Activités périscolaires – 2015/2016

Décision du Maire, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions
(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Informations diverses

Tirage au sort des jurés d'assises

Par courrier de Monsieur Le Préfet en date du 28 avril 2015, il est demandé aux communes de procéder au tirage au sort des jurés d'assises.

Pour le tirage au sort des jurés d'assises, la commune des Magnils-Reigniers est regroupée avec la commune de Chasnais.

Dans la liste électorale de la commune des Magnils-Reigniers, il faut tirer quatre personnes pour les jurés d'assises et dans celle de la commune de Chasnais, deux personnes, soit un total de 6 personnes.

La loi ne précise pas les modalités pratiques du tirage au sort ; celles-ci pourront donc varier suivant les initiatives ou possibilités locales.

Peuvent seuls remplir les fonctions de jurés, les citoyens de l'un ou l'autre sexe, âgés de plus de 23 ans.

Le tirage qui correspondrait au nom d'une personne rayée pour quelque cause que ce soit, de la liste générale des électeurs, ou bien qui n'aurait pas son domicile ou sa résidence dans le ressort de la Cour d'Assises, serait considéré comme nul.

Le Conseil Municipal, décide de :

TIRER au sort quatre personnes pour les jurés d'assises représentant la commune des Magnils-Reigniers, et deux personnes pour les jurés représentant la commune de Chasnais,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour Les Magnils-Reigniers :

M. CHABOT
Simon

Né le 27 janvier 1953
A Grues

3 rue des Seprées
85400 LES MAGNILS-REIGNIERS

Mme DUBER épouse ROJAN
Anne Josette

Né le 28 mai 1936
A Saintes

1, rue de la Chapelle
Beugné l'Abbé
85400 LES MAGNILS-REIGNIERS

Mme LASSERRE épouse CARALP
Hélène

Née le 24 janvier 1948
A Lombez

42 rue de l'Église
85400 LES MAGNILS REIGNIERS

Mme CHACUN épouse BOISSELET
Sylvie, Jacqueline, Marcelle

Née le 18 mai 1962
A Luçon

2, rue du Communal
Beugné l'Abbé
85400 LES MAGNILS REIGNIERS

Pour Chasnais :

M. RAVON
Yvon, René, Gilles

Né le 15 mars 1948
A Longeville

2 lotissement « Tournebride »
85400 CHASNAIS

M. GUILLOTON
Stéphane, Robert, Gilles, Eric

Né le 21 mars 1965
A Luçon

12 lotissement « L'Orée du Bois »
85400 CHASNAIS

Conservatoire du Littoral – Extension de la zone acquisition de parcellesAnnexe à cette délibération :

- Plans.

Le Conservatoire du Littoral souhaite se porter acquéreur de parcelles de marais.

Ces acquisitions permettraient de faciliter le maintien de l'élevage en continuité avec l'action que notre commune mène sur le communal et de maintenir les sentiers de randonnée qui existent. Pour cela, le Conservatoire du Littoral souhaite que la commune délibère favorablement à l'extension de la zone de parcelle à acquérir (sur le plan, zones bleues et rouges).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

SE PRONONCER favorable sur l'extension de la zone de parcelles à acquérir (sur le plan, zones bleues et rouges),

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2015_32_03. COMMANDE PUBLIQUE – Autres types de contrats

Convention SyDEV n° 2015.EFF.0055 – Effacement d'un réseau électrique – Tranche 2 – Rue des Sables

Annexe à cette délibération :

- Convention n°2015.EFF.0055 – Effacement d'un réseau électrique – Tranche 2 – Rue des Sables

Dans le cadre de son projet d'aménagement du centre bourg de Beugné l'Abbé, la municipalité a décidé d'effacer les réseaux aériens traversant la rue des Sables.

Tranche 2 :

De la rue des Grandes Ouches à la rue de la Chapelle

Le montant des travaux s'élève à 246 842.00 euros TTC soit 205 702.00 euros HT.

Pour la réalisation de cette opération, le SyDEV participa à hauteur de 161 014.00 euros TTC

Il reste donc à la charge de la commune pour la tranche 2, participation du SyDEV déduite, un montant de 85 828.00 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

ACCEPTER la convention du SyDEV relative aux travaux d'effacement pour la rue des Sables, à savoir :

- la convention n° 2015.EFF.0055 pour un montant de 85 828.00 euros,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2015_33_04. COMMANDE PUBLIQUE – Autres types de contrats

Convention SyDEV n° 2015.ECL.0550 – Opération d'éclairage – Tranche 2 – Rue des Sables

Annexe à cette délibération :

- Convention n°2015.ECL.0550 – Opération d'éclairage – Tranche 2 – Rue des Sables

Dans le cadre de son projet d'aménagement du centre bourg de Beugné l'Abbé, la municipalité a décidé d'effacer les réseaux aériens traversant la rue des Sables. A la suite de cet effacement, de nouveaux lampadaires vont être installés.

Tranche 2 :

De la rue des Grandes Ouches à la rue de la Chapelle

Le montant des travaux s'élève à 41 563.00 euros TTC soit 34 636.00 euros HT.

Pour la réalisation de cette opération, le SyDEV participa à hauteur de 24 245.00 euros TTC

Il reste donc à la charge de la commune pour la tranche 2, participation du SyDEV déduite, un montant de 17 318.00 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

ACCEPTER la convention du SyDEV relative aux travaux d'effacement pour la rue des Sables, à savoir :

- la convention n° 2015.ECL.0550 pour un montant de 17 318.00 euros.

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2015_34_05. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES – Enseignement

Règlement intérieur – Activités périscolaires – 2015/2016

Annexe(s) :

- Règlement intérieur – Activités périscolaires – 2015/2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

APPROUVER le règlement intérieur – Activités périscolaires – 2015/2016.

**Décision du Maire, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions
(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Date	Propriétaire	Adresse	Parcelle	Notaire
12/05/2015	SARL IMPPB	21 rue du Solfège	ZP 86	Me DECHAUFFOUR Luçon
12/05/2015	Roseline NICOLLEAU	7 quater rue du Potiron	ZS 288	Me TEFFAUD La Tranche-sur-Mer

MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE <= 0 4 000 € HT

Néant

Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15

Le Maire,
Nicolas VANNIER.

Le Secrétaire de séance,
Honoré SIMONNEAU.

Vu pour modifications apportées par
Secrétaire de Séance de la réunion du Conseil municipal du

Signature :

**Affiché en Mairie, le 27 mai 2015,
en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**